



## Compte rendu de l'audience du 11/10/2018

Les sections locales de Solidaires Finances Publiques et de la CGT Finances Publiques de la DNVSF ont été reçues, à leur demande, par la direction le 11/10/2018.

Des réponses nous ont été apportées sur les différents points que nous souhaitions voir abordés :

### **// Télétravail et travail à domicile**

Il existe trois profils différents à la DNVSF :

#### **1. Les agents sédentaires qui entraînent dans le cadre de l'expérimentation.**

L'expérimentation est terminée, il en résulte que le dispositif est amené à être pérennisé dans la limite d'un quantum de 5 % des effectifs de la direction en 2019, puis 10 % à partir de 2020.

Les demandes actuellement reçues, ne dépassant pas le seuil de 5 %, peuvent donc recevoir une suite favorable.

Un nouveau contrat sera signé entre la direction et l'ensemble des personnes pratiquant le télétravail.

#### **2. Les vérificateurs en patrimoniale.**

Le dispositif proposé par la Direction n'ayant pas été rejeté par la Direction Générale, un nouveau contrat sera signé avec les vérificateurs concernés.

Il n'y a pas actuellement de problématique de nombre d'accès, les vérificateurs n'ayant pas le même chemin de connexion que les agents en télétravail.

L'équipement des vérificateurs de patrimoniales peut donc se poursuivre en tenant compte, bien sûr de la contrainte budgétaire.

#### **3. Les vérificateurs en brigade de contrôle externe.**

Il n'y a pas de quota applicable aux vérificateurs qui sont considérés « nomades » et donc non éligibles au télétravail, si ce n'est la contrainte budgétaire. Potentiellement, tous peuvent donc signer un contrat sur le même modèle que les vérificateurs en patrimoniale.

En effet, contrairement aux télétravailleurs, le ou les jours de travail à domicile pour les vérificateurs de patrimoniale et de contrôle externe ne sont pas définis dans le contrat et peuvent, en accord avec le chef de brigade, varier d'une semaine à l'autre.

Globalement, la problématique qui se pose actuellement relève du nombre d'ordinateurs portables en stock à la DNVSF. En effet, seules 1/3 des personnes affectées à la direction peuvent être équipées rapidement du fait des coûts liés au renouvellement du parc informatique.

Cependant, les futures acquisitions porteront sur du matériel compatible avec le télétravail / travail à domicile et permettront progressivement d'équiper l'ensemble des personnes qui en feront la demande.

Les agents qui souhaitent bénéficier de ces dispositifs doivent adresser une demande au chef de brigade. Ce dernier fait ensuite remonter le nombre d'agents intéressés à la direction.

Un message sera publié sur Ulysse-DNVSF pour informer l'ensemble des agents de la direction de la généralisation du dispositif.

## **II/ STDR**

Une réunion se tiendra le lundi 15 octobre avec Mme GABET pour préciser certains points relatifs au STDR.

Il reste actuellement 37 inspecteurs, 4 chefs de sections et 1 AFIPA affectés au STDR.  
Mme GABSI remplacera M. DEVAUX jusqu'à la fermeture définitive du service.

La 7e brigade sera une brigade internationale, cependant elle pourra être transformée en généraliste ou en financière selon les évolutions de la direction. La cheffe de service restera au STDR jusqu'à sa fermeture.

La cheffe de section qui est affectée au Contentieux sur la 4e section qui sera créée au 01/09/2019, restera au STDR jusqu'à sa fermeture également.

Une cheffe de section est nommée à la 17e Brigade qui est actuellement gérée par une inspectrice divisionnaire par intérim jusqu'à son arrivée, pour elle également, la date de sa prise de poste sur le site de Saussure n'est pas certaine.

Enfin, la dernière cheffe de section est affectée en Direction dans la cellule amenée à travailler sur la mise en application à la DNVSF de la nouvelle loi sur le contrôle fiscal. La date de son départ est également incertaine à ce jour, le 01/01/2019 ou date de fin du STDR.

La date de fermeture définitive actuellement envisagée reste le 31 mars prochain si le rythme actuel est maintenu. La direction estime qu'il y a un risque de baisse du cadencement lié aux départs de personnes au 31/12/2018, ainsi qu'au contenu des quelque 1 000 derniers dossiers restant à traiter.

Dans tous les cas, autant que faire se peut, et à quelques exceptions près, l'ensemble des agents en poste au STDR intégrera les autres services de la DNVSF à la même date. Pour ce faire, les dossiers sont susceptibles d'être dispatchés d'une section à l'autre afin d'équilibrer la charge de travail. Quand il ne restera plus que quelques dossiers, ceux-ci seront terminés dans les brigades.

## **III/ Travaux**

La direction est en attente du rapport des architectes qui sera remis à SPIB 2-C dans les prochaines semaines. Il n'y a donc pas encore de visibilité sur la faisabilité de certains projets.

De ce fait, l'emplacement de la 7ème Brigade n'est pas encore certain, la direction souhaite effectivement aménager le rez-de-chaussée de Saussure mais seulement si le projet est réalisable. Si tel n'est pas le cas, la Direction devra envisager l'expatriation d'une brigade dans des locaux parisiens. La Direction a conscience des problématiques liées au déplacement d'une brigade « novice » hors ses bâtiments, la solution définitive n'est donc pas encore arrêtée.

La mise en place physique de la 4ème section du contentieux au 7ème étage de Saussure devrait poser moins de problèmes. Toutefois le projet doit encore être validé par le rapport des architectes. En cas de difficultés, des solutions seront envisagées.

## **IV/ Avenir de la 17e Brigade**

La 17e Brigade ne sera pas impactée par des travaux, ni déplacée.

Une évolution des missions par la mise en place d'ESFP à effectuer par les vérificateurs de cette brigade, ne concerne que 2 personnes puisque actuellement, cette évolution est sur la base du volontariat.  
Des formations sont prévues.

Le but de l'évolution de la mission est de poursuivre, au sein de cette même brigade, le contrôle des dossiers au profil très particulier, quand bien même le contrôle aboutirait à une programmation ESFP.

Le Directeur a précisé que les autres brigades patrimoniales n'étaient pas encore concernées par cette évolution même si cela avait pu être évoqué dans les réunions de brigade de juin.

## **VI/ Groupe de travail sur le rôle des contrôleurs en brigade**

L'expérimentation sera présentée au CHSCT le 25/10/2018 et se présente comme suit :

La finalité de cette expérimentation est d'avoir le même nombre de contrôleurs dans les brigades de contrôle mais également permet d'anticiper les probables suppressions d'emplois dans les années à venir.

La Direction reconnaît que cette restructuration permet de gérer la pénurie.

À terme, le projet est d'avoir un pôle contrôleurs créé par spécialité (financière, internationale, généraliste).

De ce fait, le pôle expérimental sera mis en place en financière, la 1ère BCR n'ayant qu'un seul contrôleur depuis un an et sera supervisé par un seul chef de brigade avec appui des autres. Les contrôleurs ne verront aucun changement dans leurs missions.

L'expérimentation débutera le 02/01/2019, un point sera fait dans l'été, le but à terme est d'étendre ce fonctionnement à l'ensemble des brigades.

## **VII/ Présence au forum des métiers de l'ENFiP**

Au prochain mouvement et au vu de l'évolution de la scolarité des inspecteurs actuellement à l'ENFiP, la direction pourra choisir des candidats ayant obtenu le bloc fonctionnel « Contrôle fiscal » pour leur formation, ladite formation étant décidée au vu de la mutation obtenue au mouvement des inspecteurs stagiaires publié en novembre. Ceux qui souhaitent rejoindre la DNVSF seront recrutés lors du mouvement de mutations du mois de décembre comme les années précédentes. Ceux qui seront choisis par la DNVSF arriveront en mai pour y effectuer leur stage avant de prendre leur poste au 01/09/2019.

## **VIII/ Divers**

La Direction s'est excusée de ne pas avoir informé les agents du tournage de Capital par le groupe M6.

Si cette situation devait se reproduire, un mail serait adressé à l'ensemble du personnel.

L'émission Capital relative à la lutte contre la fraude fiscale sera diffusée a priori, le 11/11/2018.

La question des délais de séjour après une mutation en local a été posée. La Direction s'est engagée à ne pas bloquer 3 ans un agent obtenant une mutation en interne. En effet, les agents de la DNVSF ne devront plus, à compter du mouvement du 01/09/2019 passer par une demande de mutation nationale pour changer de structure au sein de la DNVSF.

Pour la Direction, le délai de 3 ans est relatif à une présence au sein de la DNVSF, de ce fait, pas de nouveau délai en cas de changement de poste en local, dès lors que les 3 ans à la DNVSF ont déjà été effectués par l'agent qui change de structure.

Le Directeur nous a indiqué qu'il n'avait aucune information de BERCY pour l'instant sur le nombre de suppressions d'emplois dans la Direction pour 1<sup>er</sup>/09/2019.

Les évolutions qui s'annoncent sont importantes et impacteront notre quotidien de façon conséquente.

Les sections locales de Solidaires Finances Publiques et CGT Finances Publiques resteront donc présentes à vos côtés, toujours attentives et vigilantes, pour que nous puissions travailler dans les meilleures conditions.

Nous ne manquerons pas d'interpeller la Direction régulièrement sur l'ensemble de ces sujets.

Pour nous joindre : [solidairesfinancespubliques.dnvsf@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.dnvsf@dgfip.finances.gouv.fr) et [cgt.dnvsf@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dnvsf@dgfip.finances.gouv.fr)

Suivez-nous grâce à notre nouveau Site local : <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/dnvsf/>